

Valbonne, le 27 janvier 2012

**Compte rendu réunion des Délégués du Personnel  
27 janvier 2012 à 14h00 salle MERCANTOUR**

**Destinataires :**

- Direction : M. J. NOVIANT DI.EV  
M. D. CIXOUS DI.GH

- Délégués du Personnel :

Elus titulaires

M. F. BOULVERT	DI.EV	CFDT
M. E. LOMBARD	DI.EV	CFDT
Mme E. RIBES	DI.EV	CFDT
M. M. COLOMBI *	DI.VA	CFDT
Mme. A. MOLIES	DI.CV	CFDT
M. JL ALUNNO *	DI.VE	CFDT
M. JJ BEDROSSIAN	DI.IM	UNSA
M. JM VITETTA *	DI.EV	FO
M. A. MARCHEI	DI.VA	FO
Mme F.DESBORDES	DI.UJ	CFDT

Elus suppléants

M. G. VASSEUR	DI.QM	CFDT
M. M. GUERLAIS	DI.UX	CFDT
M. P. KHALDI	DI.EV	CFDT
Mme I. GIORDANO	DI.VK	CFDT
Mme N. CLEMENT	DI.CV	CFDT
Mme J.BEC *	DI.CK	CFDT
M. L. MIDOUX	DI.SY	UNSA
M. JP. SERRAT	DI.VE	FO
Mme L. MAYERUS *	DI.UJ	FO
Mme F. BISSON *	DI.GH	CFDT

- M. A. BOUDE \* DI.VA FO

- Sections syndicales Valbonne : SGFOAF SPASAF-CFDT CFE-CGC UNSA CGT

- Services : DP.GW - DP.GZ – DP.LS - DG.DI - DI.GH - DI.CD - DI.CF - DI.CK - DI.CQ - DI.CT - DI.CV - DI.EV - DI.IC - DI.IH - DI.IJ - DI.IK - DI.IP - DI.MD - DI.NA - DI.NB - DI.QM - DI.SK - DI.SY - DI.SZ - DI.UJ - DI.VA - DI.VE - DI.VG - DI.VH - DI.VK – DI.VL – ORYSV VA.

- Inspecteur du Travail :

M. Laurent PINA

# CFDT

## SOCIAL – EMPLOI

### 1- CFDT – JANVIER 2012

#### **Campagne avancement non cadres**

Quel est le bilan final de la campagne de FAA des agents du groupe B ?

#### Réponse :

*A ce jour, tous les salariés non cadres du site de Valbonne ont eu un entretien d'appréciation et de fixation d'objectifs.*

### 2- CFDT – JANVIER 2012

#### **Campagne avancement cadres**

Quand aura lieu la campagne de FAA FAO Cadres DGSi ?

#### Réponse :

*Les managers ont déjà reçu pour consigne de procéder aux FAA/FAO de leurs collaborateurs cadres pour les exercices 2011 et 2012. Une note formalisant par écrit ces consignes est en cours de diffusion*

### 3- CFDT – JANVIER 2012

#### **Avancements 2012**

Nous demandons que les récents embauchés en cursus soient informés de l'enveloppe des avancements 2012 pour leur population.

#### Réponse :

*Au même titre que tous les autres salariés de la Compagnie, les nouveaux embauchés seront informés des mesures d'économies mises en place, et notamment des mesures concernant les avancements. Ces infos figureront également dans la note prochainement diffusée.*

### 4- CFDT – JANVIER 2012

#### **Formations-déplacements**

Quelles sont les mesures DGSi pour appliquer la baisse du coût des formations et des déplacements? Nous demandons une note d'application pour éviter des disparités entre les services.

#### Réponse :

*Le plan de formation de la DG.SI est en baisse et demeure en adéquation avec les objectifs de la Compagnie.*

*Une note sera diffusée prochainement pour cadrer la réduction des frais de déplacement*

**5- CFDT – JANVIER 2012**

**Congés annuels**

Nous demandons que les agents puissent positionner leurs CA 2012 jusqu'à la fin des vacances de Noël 2012, soit le 7 janvier 2013.

**Réponse :**

*Il n'est pas prévu de permettre la pose de congés 2012 au delà du 31 décembre, hormis les jours de majoration hiver.*

**6- CFDT – JANVIER 2012**

**Jours hiver**

Quel est le nombre moyen de jours hiver pris en 2009, 2010 et 2011 par les salariés du site de Valbonne ?

**Réponse :**

**Nombre moyen de jours BA générés  
DGSi Valbonne**

2009	2010	2011
2,8	5,6	5,4

**7- CFDT – JANVIER 2012**

**Jours hiver**

Nous demandons que les agents ayant moins de 5/10 ans d'ancienneté puissent ne positionner que 13 ou 14 jours de CA en été (tout en respectant le fait de ne déclencher que 3 J majoration basse activité)

**Réponse :**

*Il est bien prévu que les personnes ayant un ou aucun jour de CA ancienneté puissent se limiter à 13 ou 14 jours à poser en été.*

**8- CFDT – JANVIER 2012**

**Jours hiver**

Est-il possible et si oui, comment peut-on prendre plus de 12 jours en hiver tout en renonçant au 3 jours hiver comme demandé, sachant qu'il semble que cela ne soit pas techniquement prévu sur les e-services?

**Réponse :**

*Il n'est pas possible de prendre plus de 12 jours en hiver et de renoncer à des jours de majoration hiver.*

**9- CFDT – JANVIER 2012**

**Postes C2 vs C3**

Qu'est-ce qui différencie un poste C2 d'un poste C3?

**Réponse :**

*Les niveaux de poste sont déterminés par le niveau des compétences nécessaires à leur tenue ainsi que par le niveau de responsabilité engagée. Ces éléments d'appréciation sont mesurés dans toute l'entreprise avec un outil, la méthode Hay.*

**10- CFDT – JANVIER 2012**

**Fiche de poste**

Où peut-on consulter sa fiche de poste?

**Réponse :**

*Les fiches de poste à jour sont détenues par les managers en charge ou le RRH.*

**11- CFDT – JANVIER 2012**

**Rémunération**

Lorsque le salaire de base (**hors prime de fin de mission, ...**) d'un intérimaire qui a remplacé sur un poste donné un agent Air France était plus élevé que celui de l'agent Air France sur ce même poste, comment se fait-il que l'agent Air France qui reprend ce poste n'ait pas la même rémunération que l'intérimaire?

**Réponse :**

*Le salaire d'un intérimaire est fixé en fonction de la grille salariale du poste occupé par l'agent Air France remplacé.*

**12- CFDT – JANVIER 2012**

**Coupure repas C10**

Il était possible pour les agents C10 , en horaire administratif , de prendre leur coupure repas en 45 minutes minimum, et de ce fait, bénéficier de 15 minutes sur leur compteur ( différence entre 45 mn et 1h ) ; ceci dû au fait que DI.UJ est service opérationnel. Qu'en est-il de cette mesure ? Est-elle toujours en vigueur ?

**Réponse :**

*Ceci n'est pas une mesure particulière, mais une possibilité laissée à chaque salarié du centre, dans le respect des contraintes de service.*

*C'est bien le temps de travail effectif qui est pris en compte par les compteur temps.*

**AUTRES**

**13- CFDT – JANVIER 2012**

**Bâtiment 11**

A quelle date le bâtiment 11 sera-t-il démonté ? Où seront remplacés les agents ?

**Réponse :**

*Ce bâtiment ne pourra plus être exploité après le 31 mars 2012. Un CHSCT est prévu sur ce sujet le 10 février 2012.*

14- CFDT – JANVIER 2012

**Boîtes aux lettres**

Des boîtes aux lettres individuelles ont été installées pour tous les agents du bâtiment 1.

En ce qui concerne les bâtiments 5/9/10/11, ces boîtes aux lettres individuelles n'ont été créées que pour une partie des agents. Pourquoi ?

Pour celles qui existent, sont-elles en fonction ?

Si non, à quelle date est prévue leur mise en fonction ?

Si oui peut-on faire une diffusion générale concernant l'utilisation de ces boîtes ?

Est-ce à chaque membre du personnel d'y récolter son courrier ?

**Réponse :**

*Les boîtes aux lettres ont été créées en fonction de la disponibilité du matériel et des délais nécessaires à l'étiquetage.*

*Elles ne sont pas encore pleinement entrées en fonction en raison des futurs déménagements prévus sur le Centre. Pour les bâtiments dont la population n'est pas amenée à changer significativement, la mise en fonction sera enclenchée rapidement. Cela s'accompagnera d'une communication aux salariés concernés.*

# FO

## DP FO.1

Gel des augmentations générales et individuelles catégories A et B : cela concerne t il aussi les avancements pour la prise de poste ? Les primes liées aux postes ?

**Réponse :**

*Les promotions sur prise de postes seront maintenues pour les salariés prenant un poste de niveau supérieur à leur niveau actuel.*

*Les primes liées au poste sont en cours d'examen.*

## DP FO.2

Gel des augmentations générales et réduction des mesures individuelles des cadres : idem pour les prises de poste, les passages de groupe et les avancements des cursus (attaché informatique et jeune cadre)

**Réponse :**

*Les promotions sur prise de postes seront maintenues pour les salariés prenant un poste de niveau supérieur à leur niveau actuel.*

## DP FO.3

La programmation de 15 jours ouvrés de CA en dehors de la période générant des majorations de congés :

- cette mesure va entraîner des disfonctionnements pour la mise en place de projets ou pour les services avec peu d'effectif et par la même ne pas être très efficace si le but de ce plan est la productivité.

comment cette mesure va-t-elle se décliner pour les temps partiel ?

**Réponse :**

*Pour les personnes à temps partiel, l'obligation de prise de 15 jours de congés en période de haute activité s'applique également. Le principe directeur est de limiter le nombre de jours de majoration hiver à 3 pour tous les salariés.*

## DP FO.4

Billets GP, suppression du tarif R1 High : cette mesure a déjà été mise en ligne sur le site GP Net et génère un certain nombre de commentaires pourquoi prendre Bangkok comme exemple de ligne qui « génère un manque à gagner » et qui ne fait pas parti des lignes concernées.

Certains agents ont fait des réservations pour les vacances de février et d'avril sur ces lignes concernées et ne pourront payer la totalité de leur voyage avant le 1er février devront annuler leurs congés .

**Réponse :**

*Nous vous renvoyons vers le flash « carnet de voyages » du 20 janvier dernier.*

*Notamment :*

Les bénéficiaires des R1 ont donc **accès aux mêmes classes de réservation que les clients commerciaux**, qui eux, paient un **prix plus élevé**.

Or, c'est **dans la classe de réservation High** que la **différence entre le prix du R1 et le prix public est la plus forte** : le tarif payé par le client commercial peut être jusqu'à **4 fois plus élevé que celui du R1 High**.

La suppression du R1 High permet de vendre les places les plus lucratives\* uniquement aux clients commerciaux en apportant **30 millions d'euros de recette supplémentaire par an**.